

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 AOUT 2017**

Le dix-sept août deux mil dix-sept à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Rochetoirin, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Marie-Christine FRACHON, Maire, suite à sa convocation du 04 août 2017.

Présents : Marie-Christine FRACHON, Joël RONDET, Anne DELEZENNE, Bernard DOIDY, Maurice VIAL, Anne-Lise VERBRUGGEN, Alain DAVID, Véronique CHENAVIER, Yann MOINE, Hélène LAUSENAZ.

Excusés : Raphaëlle ROSSI, Mickaël OUDOT (pouvoir à Marie-Christine Frachon), Sandra MAUGER, Delphine BORELLA (pouvoir à Anne Delezenne)

Absent : Cédric BOURGEY.

Secrétaire de séance : Joël Rondet.

Services périscolaires municipaux : tarifs 2017/2018

Anne Delezenne, adjointe aux affaires scolaires périscolaires et extrascolaires rappelle au conseil municipal sa délibération du 15 juin dernier décidant la modification de l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée de septembre et l'ouverture de l'accueil de loisirs chaque mercredi pendant la période scolaire.

Elle rappelle également la délibération n° 2015-34 du 07 juillet 2015 fixant les tarifs des services périscolaires municipaux, et explique qu'il revient au conseil municipal de déterminer les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement organisé les mercredis.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, par une abstention et 11 voix pour :

- Compte tenu du retour à la semaine d'école à 4 jours, confirme la suppression du tarif appliqué aux nouvelles activités périscolaires
- Fixe à compter du 1^{er} septembre 2017 les tarifs des services municipaux de cantine, garderie et accueil de loisirs sans hébergement du mercredi comme suit :

Cantine scolaire

	Quotient familial <900	Quotient familial >900
Elèves habitants de Rochetoirin	3.50	4.00
Elèves habitants d'autres communes	4.50	4.80
Situation exceptionnelle *	7.00	7.50

Adulte : 8.25 €

*élève non récupéré par les parents à 11h30 et que la commune doit accueillir à la cantine

Garderie scolaire

	Quotient familial <900	Quotient familial >900
Matin ou soir	1.70	1.80
Matin et soir	2.00	2.10

Accueil mercredi

Habitants de Rochetoirin

Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi matin avec repas	Mercredi matin sans repas
De 0 à 600	12.00	8.10	4.10
De 601 à 900	13.40	8.50	4.70
De 901 à 1200	14.60	9.30	5.30
De 1201 à 1500	15.80	9.90	5.90
Supérieur à 1500	17.00	10.50	6.50

Familles Extérieurs

Quotient familial	Mercredi journée	Mercredi matin avec repas	Mercredi matin sans repas
De 0 à 600	16.50	12.10	8.10
De 601 à 900	17.40	12.50	8.70
De 901 à 1200	18.60	13.30	9.30
De 1201 à 1500	19.80	13.90	9.90
Supérieur à 1500	21.00	14.50	10.50

Règlements intérieurs des services périscolaires et extrascolaires municipaux

Anne Delezenne, adjointe aux affaires scolaires périscolaires et extrascolaires dépose sur le bureau de l'assemblée les projets de règlements intérieurs 2017/2018 des services de :

- cantine
- garderie
- accueil de loisirs sans hébergement du mercredi
- accueil de loisirs sans hébergement des vacances scolaires

et les soumet à son approbation.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des documents et délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les règlements intérieurs des services municipaux ci-dessus énumérés et annexés à la présente délibération
- Autorise le maire à signer au nom et pour le compte de de la commune tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.